Organisation mondiale de la Santé
Région Méditerranée orientale

Comité régional de la Méditerranée orientale
Soixante-douzième session
Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire

EM/RC72/INF.DOC.10
Septembre 2025

Rapport de situation sur le transfert du Bureau régional de la Méditerranée orientale

Introduction

1. La nouvelle Capitale administrative en Égypte est en construction depuis 2015, à l'initiative du Gouvernement égyptien, qui a commencé à délocaliser les principaux départements et ministères du Gouvernement en 2024. Elle est située à environ 45 km à l'est du Caire et couvre une superficie de 700 km^2. Il est prévu que le transfert du Parlement, des palais présidentiels, des ministères et des ambassades étrangères soit achevé à l'horizon 2026.

2. Le Gouvernement égyptien a proposé de construire un bâtiment pour les Nations Unies dans le District diplomatique de la nouvelle Capitale administrative afin de regrouper les entités onusiennes en Égypte sous un même toit. Ceci permettra aux Nations Unies de se réunir de manière intégrée à l'appui du Gouvernement et du peuple égyptiens, conformément à la résolution 72/279 adoptée par l'Assemblée générale en 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris en réalisant des gains d'efficacité grâce à des services d'appui et des locaux communs.

3. L'Égypte est l'hôte de 38 entités des Nations Unies – dont 20 bureaux de pays et 18 bureaux régionaux de tailles et de natures différentes – et 30 de ces entités ont accepté l'offre consistant à rejoindre le projet de locaux communs des Nations Unies au sein de la nouvelle Capitale administrative.

4. En octobre 2022, le Comité régional de la Méditerranée orientale s'est prononcé en faveur de la proposition du Gouvernement égyptien de transférer le Bureau régional de l'OMS dans les locaux communs des Nations Unies, en tenant compte des considérations relatives à la gouvernance, aux finances, à la continuité institutionnelle et à la dotation en personnel énoncées dans les paragraphes 16-18 ci-après.

5. La section réservée à l'OMS dans les locaux communs des Nations Unies est un bâtiment dédié de 34 487 m² avec une entrée indépendante et une identité propre, qui partage un certain nombre d'espaces communs et publics avec les autres entités onusiennes participantes, notamment la cafétéria, la salle de sport, la salle de prière, les entrepôts et le parking, et potentiellement d'autres services communs, tels que les services de sécurité, le parc de véhicules, les technologies de l'information et la gestion des installations.

6. Le Gouvernement égyptien est en charge de la construction des locaux communs des Nations Unies dans la nouvelle Capitale administrative, y compris les travaux de génie civil et de finition, ainsi que de la réalisation des fondations incluant les travaux électromécaniques minimaux requis. Les entités des Nations Unies participantes seront responsables des coûts opérationnels, d'exploitation et d'entretien, aussi bien que du mobilier, du matériel, des espaces et services de réunions et de conférences, des services des technologies de l'information et du matériel audiovisuel et des zones publiques et communes.

7. Le projet est en cours de mise en œuvre suivant le principe directeur de propriété et de direction partagées par toutes les entités des Nations Unies participant au transfert dans les locaux communs des Nations Unies. Cette approche collaborative garantit que toutes ces entités contribuent au projet et en bénéficient, en promouvant un environnement opérationnel unifié et efficace.

Le point sur l'état d'avancement du projet relatif aux locaux communs des Nations Unies dans la nouvelle Capitale administrative

8. Des progrès considérables ont été accomplis par le Gouvernement égyptien en ce qui concerne la construction des locaux communs des Nations Unies. La base de conception des travaux électromécaniques est terminée et les travaux sont en cours au niveau du sous-sol. Le bétonnage du bâtiment a été achevé, et la construction du stationnement extérieur et l'aménagement paysagiste sont en cours. Les travaux de maçonnerie pour les paramètres extérieurs du bâtiment sont presque terminés (voir Annexe 1).

9. Une équipe de gestion de projet a été recrutée pour assurer la coordination entre le Gouvernement égyptien et les entités des Nations Unies participantes concernant la construction et l'aménagement des locaux communs des Nations Unies. Elle est composée d'un ingénieur recruté sur le plan international au niveau P4 et d'un ingénieur recruté sur le plan local au niveau NO-B. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) gère cette équipe et s'occupe du recouvrement des coûts auprès des entités onusiennes participantes, conformément au mécanisme de partage des coûts présenté en détail à l'Annexe 2.

10. Une équipe spéciale chargée des locaux communs a été créée pour assurer la coordination technique et suivre la mise en œuvre des recommandations. Cette équipe a pour objectif de faciliter la prise de décisions techniques au fur et à mesure de l'avancement du projet. Avec 100 000 m^2 de surface constructible et 80 000 m^2 de surface extérieure, de nombreuses décisions techniques s'imposent. Pour appuyer ce processus, l'Équipe de gestion de projet, en coordination avec l'OMS (qui occupera environ la moitié du bâtiment), procédera à une évaluation initiale avant de présenter les résultats à l'équipe spéciale pour discussion et orientations. Les solutions proposées seront ensuite présentées à l'équipe de gestion des opérations des Nations Unies et soumises à l'équipe de direction des Nations Unies, en tant qu'organe de décision ultime, pour approbation finale.

11. En coordination avec l'équipe de gestion de projet et au nom des entités des Nations Unies en Égypte, l'OMS fournit un appui technique au projet des locaux communs des Nations Unies eu égard à l'infrastructure des bâtiments, y compris les travaux électromécaniques, les technologies de l'information, les applications de bâtiment écologique, les exigences en matière de mesures de sécurité et l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

12. L'équipe technique de l'OMS examine et approuve progressivement la répartition des espaces de l'Organisation dans le bâtiment, en plus des espaces communs, en étroite collaboration avec l'agence d'aménagement intérieur sous contrat et le PNUD. Ceci comprend l'aménagement intérieure des locaux, y compris les entrées principales, les salles de réunion, les bureaux, les couloirs, les toilettes et les espaces communs des Nations Unies, tels que la salle de sport, la cafétéria, la clinique et la salle de méditation/prière.

13. Les dépenses totales pour le projet de locaux communs des Nations Unies en 2024 se sont élevées à 656 000 dollars des États-Unis (US), la part de l'OMS étant de 224 000 dollars US. Le budget pour 2025 devrait être d'environ 697 000 dollars US, la part de l'Organisation s'élevant à 237 000 dollars US.

14. En février 2024, le Bureau de pays de l'Organisation en Égypte a décidé de rejoindre le Bureau régional dans la section OMS des locaux des Nations Unies, à des fins de rentabilité et de réduction des coûts.

15. Compte tenu de l'avancement des travaux et de ceux qui restent à réaliser sur le site, la date d'achèvement du projet est prévue pour la fin 2027.

Gouvernance, aspects financiers et autres considérations relatifs au transfert éventuel du Bureau régional

16. Actuellement, les effectifs du Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale s'élèvent à environ 640, dont 120 membres recrutés au niveau international, 330 membres recrutés au niveau local et 190 consultants, volontaires des Nations Unies ou personnels en sous-traitance. Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la situation financière actuelle ainsi que des exercices de redéfinition des priorités et de réalignement.

17. Le coût estimatif du déménagement reste d'environ USD 10,822 millions (veuillez vous référer aux Annexes 3, 4 et 5 à cet égard). Cette estimation ne tient pas compte des incidences potentielles en termes de coûts sur les effectifs ou sur la période de transition pendant laquelle les opérations devront être poursuivies dans les deux lieux. Le coût total du projet devrait augmenter de 10 à 15 %. La ventilation estimée est détaillée à l'Annexe 5. Ce coût estimatif n'est pas encore pris en compte dans le budget biennal actuel et dans les prochains exercices et fera l'objet de consultations ultérieures dans les rapports futurs au Comité régional.

18. L'estimation des coûts de réinstallation suppose qu'une fois la construction et l'aménagement intérieur des locaux communs des Nations Unies achevés, les locaux actuels du Bureau régional de l'OMS à la Cité Nasr au Caire, et les nouveaux locaux communs des Nations Unies dans la nouvelle capitale administrative fonctionneront en parallèle pendant au moins 12 à 18 mois entre 2028 et 2029 et au-delà, si nécessaire, pour assurer la continuité des activités. La finalisation de la transition de la Cité Nasr à la nouvelle Capitale administrative dépendra de la mise à disposition de services publics dans cette dernière, notamment des écoles internationales, des services médicaux et un aéroport international ayant une capacité similaire à celle de l'aéroport international actuel du Caire. Une approche par étapes sera requise, en fonction du paysage financier, afin de prévenir les vulnérabilités qui pourraient avoir un impact sur la prestation continue des programmes techniques et des opérations, et de veiller à ce que le Bureau régional attire et permette le maintien en poste des talents.

Conclusion

19. Le Comité régional de la Méditerranée orientale est invité à prendre note du rapport et à fournir des avis sur les progrès accomplis.

Annexe 1

Photographies du projet de locaux communs des Nations Unies, en date de février 2025

Annexe 2

Mécanisme de partage des coûts des locaux communs des Nations Unies

Mécanisme de partage des coûts des locaux communs des Nations Unies

20. Le mécanisme de partage des coûts pour les locaux communs des Nations Unies est conçu pour assurer une répartition équitable des coûts du projet entre les entités, sur la base de la part proportionnelle des zones spécifiques à chaque institution.

21. **Zone spécifique à chaque institution :** Désigne tout espace exclusivement utilisé par une entité des Nations Unies. Pour ce calcul, la zone spécifique à l'institution comprend les postes de travail, les salles de réunion dédiées, le stockage, les archives, les casiers, les zones de classement et les places de stationnement allouées aux véhicules officiels des Nations Unies.

22. **Part proportionnelle des coûts :** Chaque institution contribuera aux coûts proportionnellement, sur la base du pourcentage que représente sa zone spécifique par rapport à la totalité des zones spécifiques aux institutions dans les locaux communs.

Répartition des coûts entre l'OMS et les autres entités des Nations Unies

23. Le bâtiment est conjointement partagé par l'OMS (Bureau régional et Bureau de pays de l'Égypte) et 29 autres entités onusiennes. L'Organisation mondiale de la Santé et les autres entités des Nations Unies partagent certaines zones communes.

24. Les coûts sont répartis proportionnellement entre l'OMS et les autres entités des Nations Unies en fonction de leurs zones spécifiques respectives :

- **OMS :** Couvre 47,45 % des coûts, correspondant à sa surface spécifique d'institution de 34 487 m².
- **Autres entités des Nations Unies :** Couvrent 52,55 % des coûts, correspondant à leur surface spécifique d'institution cumulée de 38 200 m².

25. Pour les coûts liés à l'équipe de gestion du projet et les coûts opérationnels connexes, il a été convenu que l'OMS paierait 50 % de leur part. Cela correspond à 47,45 x 50 % = 23,72 % du budget total des dépenses de personnel.

Annexe 3

Conditions requises pour les locaux communs des Nations Unies telles que soumises par l'OMS

Niveaux d'effectifs

Niveau de classification	Nombre
D2	3
D1	9
P5-P6	47
P1-P4	120
Administrateur recruté sur le plan national, jeune cadre, bénévole des Nations Unies	56
Personnel des services généraux	300
Chauffeurs	9
Consultants	60
Agents de service/messagers	53
Total actuel	**657**
Prévision de croissance	197
Total prévisionnel	**854**

Indications de l'OMS concernant les surfaces des bureaux

Niveau de classification	Mètre carré standard
Directeur/Directrice régional(e)	24
D2	24
D1	17,84
P1-P5	8,9
Administrateur recruté sur le plan national, jeune cadre, bénévole des Nations Unies	8,9
Personnel des services généraux	5,94

Des bureaux individuels doivent être prévus pour les classes P5 et supérieures.

Tout le personnel doit avoir accès à la lumière naturelle.

Parties communes

Description	Détails
Emplacements de parking pour véhicules officiels	11 véhicules
Emplacements de parking pour véhicules du personnel	350 véhicules
Réception	350 m^2
Stockage	3350 m^2
Archives	500 m^2
Salle des serveurs	50 m^2
Salle de communications (par étage)	10 m^2
Espace bibliothèque	150 m^2
Cafétéria	400 m^2
Salle de sport	400 m^2
Clinique	130 m^2
Salle réservée à l'allaitement	50 m^2
Salon du personnel	150 m^2
Salle de prière/méditation	100 m^2
Salles de réunion dédiées	1 salle plénière/de conférence pour 450 personnes avec salle de contrôle, 5 cabines d'interprétation, zones pour l'appui administratif et logistique, salle des médias et salon VIP
	1 salle pour le Centre stratégique d'opérations sanitaires (opérations d'urgence) pour 30 personnes avec espace pour cabines d'interprétation et salle de contrôle
	1 salle de réunion du Cabinet pour 10 personnes
	3 salles de réunion pour 30 personnes
	2 salles de réunion pour 30 personnes, plus espace pour les cabines d'interprétation
	2 salles de réunion/vidéoconférence pour 8 personnes
	1 salle pour les ateliers/séminaires-ateliers pour 50 personnes (places modulables)
Générateur	Générateur de secours 1000 kVA avec panneau de transfert automatique
Alimentation sans interruption	Onduleur modulaire 250 kVA

Annexe 4

Locaux communs proposés pour les Nations Unies

	Surface pour les autres entités des Nations Unies en mètres carrés	Surface pour l'OMS en mètres carrés
Sous-sol		20 000
Rez-de-chaussée	10 875	4 016
Premier étage	8 652	3 011
Deuxième étage	8 053	3 735
Troisième étage	9 412	3 735
Quatrième étage	9 412	3 735
Cinquième étage	9 412	3 735
Sixième étage	7 661	3 735
Total	**63 477**	**25 702**
Superficie totale	**89 179**	

Annexe 5

Estimation du coût de transfert du Bureau régional de l'OMS dans les locaux communs des Nations Unies, y compris les finitions et l'ameublement de l'intérieur et les technologies de l'information et de la communication

	Point	Volume	Prix unitaire USD	Prix total (USD)
	Coût du mobilier			
1	Bureau du Directeur/de la Directrice régional(e)	1	35 000	35 000
2	Bureaux des directeurs (D2)	3	8 453	25 359
3	Bureaux des directeurs (D1)	8	8 453	67 624
4	Bureaux P5 et P6	50	5 075	253 750
5	Bureaux P1-P4	90	3 993	359 370
6	Bureaux pour les administrateurs recrutés sur le plan national	35	3 993	139 755
7	Bureaux pour le personnel des services généraux	300	3 743	1 122 900
8	Bureau pour les employés n'ayant pas le statut de membres du personnel	150	3 743	561 450
	Salles de conférences et de réunions			
9	Salles de conférences principale (450 personnes)	1	2 250 000	2 250 000
10	Salles de réunion du Cabinet (10 personnes)	1	75 000	75 000
11	Salles du Centre d'opérations d'urgence (30 personnes)	1	250 000	250 000
12	Petites salles de réunion (40 personnes)	10	104 000	1 040 000
13	Salles pour réunion à huis clos (6 personnes)	20	5 200	104 000
	Zones occupées par les services communs			
14	Hall d'entrée principal	1	40 000	40 000
15	Clinique	1	25 000	25 000
16	Imprimerie	1	100 000	100 000
17	Zone d'archivage	1	35 000	35 000
18	Étagère pour entrepôt de 3500 m	1	195 500	195 500
19	Part dans la nouvelle cafétéria	1	90 000	90 000
20	Part dans la nouvelle salle de sport	1	75 000	75 000
21	Salon aux étages typiques (6 personnes)	10	2800	28 000
22	Transport par employé	400	120	48 000
23	Onduleur (250 KVA)	1	160 000	160 000
24	Part dans le nouveau générateur	1	150 000	150 000
25	Système de contrôle d'accès	1	120 000	120 000
26	Système de vidéosurveillance	1	150 000	150 000
	Infrastructures informatiques			
27	Salle principale du centre de données	1	110 000	110 000
28	Matériel informatique	1	2 696 015	2 696 015
	Imprévus			
29	Provision de 5 % pour imprévus			515 336
	Total			**10 822 059**